

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"> • 1 à 12 pages..... 200 F • 16 à 28 pages 600 F • 32 à 44 pages 1000 F • 48 à 60 pages 1500 F • Plus de 60 pages 2 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> • TOGO..... 20 000 F • AFRIQUE..... 28 000 F • HORS AFRIQUE 40 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> • Récépissé de déclaration d'associations .. 10 000 F • Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions) 10 000 F • Avis d'immatriculation 10 000 F • Certification du JO 500 F

NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél. : (228) 22 21 37 18/22 21 61 07/08 Fax (228) 22 22 14 89 - B.P. : 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL. : 22 21 27 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

(Avis de demande d'immatriculations) 1

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation des mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Amlamé, Dapaong, Kara, Aného, Tsévié, Kévé, Kpalimé, Sotouboua, Blitta, Sokodé et Vo.

Suivant réquisition, n° 34934 déposée le 30 - 01 - 2012, M^e WILSON-BAHUN Tété, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 64 ca, situé à Lomé Tokoin Kélégou, préfecture du

Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par TF 24807 RT, au Sud par une rue de 28 m et à l'Est par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. TCHO Kokou Bad et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 29065 déposée le 08 - 08 - 2008, M. BAKAI Adoukouma, profession : officier de gendarmerie, demeurant et domicilié à Lomé Léo 2000, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 05 ca, situé à Lomé Agoè Nyivé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la propriété BEZO koffi et à l'Ouest par rue de 15 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 31635 déposée le 16 - 01 - 2010, M. KPATCHA Essohanam, profession : fonctionnaire des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit,

jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca, situé à Tsévié Adétikopé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adétikopé et borné au Nord par la propriété NAME, au Sud par la propriété AWI Kouma, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par la propriété ZOGBE Agbétoényékou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33437 déposée le 08 - 04 - 2011, M^e GARBA Zoubéyo, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé Agoè-Nyivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 22 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Dingblé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dingblé et borné au Nord par les lots n° 722 et 721, au Sud par le lot 726, à l'Est par une rue non dénommée de 16 m et à l'Ouest par le lot 724.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. ASSOUMAN Kaka Bill et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33467 déposée le 15 - 04 - 2011, M^e GARBA Zoubéyo, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 69 ca, situé à Lomé Attiéguou rives de Zio, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Rives du Zio et borné au Nord par le lot n° 329, au Sud par le lot 327A, à l'Est par le lot n° 328 et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. ASSOUMAN Kaka Bilal et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34135 déposée le 30 - 08 - 2011, M. IROKO Kossi, profession : directeur de société, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè-Nyivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 97 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par le surplus de la collectivité HITUTU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34451 déposée le 28 - 10 - 2011, M. ADJANA Amouta, profession : pharmacien, demeurant à Agoè-Nyivé Logopé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 04 ca, situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé et borné au Nord par la route Agoènyivé Sanguéra, au Sud par un lot non identifié, à l'Est et à l'Ouest par les lots n° 647 et 645.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34860 déposée le 17 - 01 - 2012, la collectivité LANKLI, représentée par M. LANKLI K. John, profession : coiffeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 21 ha 00 a 53 ca, situé à Tsévié Assomé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kpégbé et borné au Nord par la collectivité MLANDJOTO, au Sud par les collectivités TOPOU, N'KOUNOU, à l'Est par les collectivités SAKA, TOPOU et à l'Ouest par les collectivités MLANDJOTO, DJOKE, et KAGLAN.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la collectivité LANKLI et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34849 déposée le 11 - 01 - 2012, M. ALEDI Pidang, profession : ingénieur génie électrique, demeurant à Lomé Avénou et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 ha 14 a 07 ca, situé à Tsévié Bolou Vavatsi, préfecture de Zio, connu sous le nom de Wotowui et borné au Nord par la propriété KOUMAKO Kofikpoè, au Sud par la propriété SEGBEDZRE Yawo, à l'Est par la piste vers Vavatsi et à l'Ouest par la propriété KOUMAKO Doh.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34916 déposée le 25 - 01 - 2012, M^e BAMAZE Akilam, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 37 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dingblé et borné au Nord par le lot 403, au Sud par le lot 406, à l'Est par le lot 405 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. KLASSOU Komi Sélom et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35104 déposée le 05 - 03 - 2012, la société BENEFICIAL LIFE INSURANCE TOGO S.A., représentée par Mme BROWN Allyson Damita, profession : directrice de société, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 40 ha 81 a 20 ca, situé

à Tsévié Kovié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Gbégamé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité AZIAYIBO et à l'Ouest par la route Kovié Gatigblé.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à la société BENEFICIAL LIFE INSURANCE TOGO S.A. et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35105 déposée le 05 - 03 - 2012, la société BENEFICIAL LIFE INSURANCE TOGO S.A., représentée par Mme BROWN Allyson Damita, profession : directrice de société, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 21 a 61 ca, situé à Tsévié Kovié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Gbégamé et borné au Nord et à l'Est par la route de Kovié Gatigblé, au Sud par la collectivité AZIAYIBO et à l'Ouest par la collectivité AZIAYIBO ET VINON.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à la société BENEFICIAL LIFE INSURANCE TOGO S.A. et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35106 déposée le 05 - 03 - 2012, la société BENEFICIAL LIFE INSURANCE TOGO S.A., représentée par Mme BROWN Allyson Damita, profession : directrice de société, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 ha 44 a 90 ca, situé à Tsévié Konvié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Gbégamé et borné au Nord, au Sud, à l'Est, et à l'Ouest par la collectivité AZIAYIBO.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à la société BENEFICIAL LIFE INSURANCE TOGO S.A. et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35107 déposée le 05 - 03 - 2012, la société BENEFICIAL LIFE INSURANCE TOGO S.A., représentée par Mme BROWN Allyson Damita, profession : directrice de société, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 61 ha 32 a 56 ca, situé à Tsévié Kovié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Gbégamé et borné au Nord par la collectivité AZIAYIBO, au Sud par les collectivités ZEVON Kossi et AHOSSE Attiso, à l'Est par la route Konvié-Gatigblé et à l'Ouest par la collectivité LOTSU DAKLU.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à la société BENEFICIAL LIFE INSURANCE TOGO S.A. et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35297 déposée le 03 - 04 - 2012, M. AMOUH Tété Sitou, profession : docteur en médecine, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18 a 40 ca, situé à Lomé Sanguéra Sanyrako, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sanyrako et borné au Nord par la collectivité ATSOBO et une rue de 20 m, au Sud par la propriétés de AGBOVON Klu, à l'Est par la propriété de AGBALEKPO Koami et à l'Ouest par la propriété BAYOR.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35298 déposée le 03 - 04 - 2012, M. AMOUH Tété Sitou, profession : docteur en médecine, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 50 ca, situé à Lomé Sanguéra Sanyrako, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sanyrako et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de la collectivité GABA et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35312 déposée le 04 - 04 - 2012, M. KONGNA Batiane, profession : fonctionnaire de police, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 ha 27 a 43 ca, situé à Tsévié Davié Dzogbé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Wodzeto et borné au Nord par la propriété de KOUNGIGBA, au Sud par la propriété de AYIVI DZISSEGBE Kodzo, à l'Est par la collectivité NOMEDJI et à l'Ouest par la propriété SAKA Koami, MOKLI Atsouvi et la propriété de ZOUMEGBON Koami.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35319 déposée le 05 - 04 - 2012, M. ABA EKLU Abatévi et Mme ABA EKLU Guarun, née MENZ, profession : phytothérapeute et médecin, demeurant à Lomé Sanguéra et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 42 a 70 ca, situé à Lomé Aflao Wougomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dékpo et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune et à l'Est par la propriété de AGBASSA Agbédjidji.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35341 déposée le 10 - 04 - 2012, M. KOMEDJA Atchou, profession : maçon, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe et borné

au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité SAKPLETO et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35342 déposée le 10 - 04 - 2012, M. KOMEDJA Atchou, profession : maçon, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité SAKPLETO et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35349 déposée le 11 - 04 - 2012, M. KODJO-HOUANOU Mawulé, profession : économiste, demeurant à Lomé Doulassamé et domicilié à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 01 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 24 m, à l'Est et à l'Ouest par les lots n°s 55 et 54 A, au Sud par un lot non numéroté.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35352 déposée le 11 - 04 - 2012, Mme NASR Zaïna, épouse BODJONA, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 83 ca, situé à Lomé Sanguéra Konhe, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Konhe

et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par la propriété de la collectivité ABOKA Afambo, à l'Est et à l'Ouest par la propriété EKLAN Kossi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35355 déposée le 11 - 04 - 2012, Mme NASR Gladys, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 72 ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adidogomé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité DOHLAN et au Sud par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35390 déposée le 16 - 04 - 2012, Mme KWAMI Yawa, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 02 ca, situé à Djagblé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Dévé et borné au Nord et au Sud par la collectivité APEKE, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par la propriété de AMEZOLI Akossiwa Délali.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35396 déposée le 18 - 04 - 2012, M. AMETOWOGLO Klussè, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une

contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Aného Togokomé, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Togokomé et borné au Nord par la collectivité AFANGBOHOE et au Sud et à l'Ouest par une rue de 14 m chacune et à l'Est par la propriété de AMETOWOGLO Eklou Brice.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35412 déposée le 20 - 04 - 2012, M^e BAMAZE Akilam, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 32 ca, situé à Tsévié Adéti-kopé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Adétikopé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de SIKA et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme AGBA Mègbewe, épouse POUDAMA et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35413 déposée le 20 - 04 - 2012, M^e BAMAZE Akilam, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé Légbassito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Anokui et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de DOPEGNO Koamivi.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme AGBA Mègbewe, épouse POUDAMA et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35421 déposée le 23 - 04 - 2012, M. KPOKOUTA Kodjo Nestor, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République

togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Tsévié Daviémondji, préfecture de Zio, connu sous le nom de Daviémondji et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de AMEGADZE Agbéko et à l'Ouest par la route Lomé Atakpamé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35464 déposée le 02 - 05 - 2012, Mme KPANKOU Adjoa, profession : comptable, demeurant à Lomé Aflao et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Lomé Sanguéra Kavé, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune, au Sud et à l'Est par la collectivité ABOFLAN.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35466 déposée le 03 - 05 - 2012, M. DZIDZONU Komla, profession : retraité, demeurant à Lomé Djidjolé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 20 a 29 ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gbomamé et borné au Nord par une ligne de haute tension Lomé-Kpalimé, au Sud par la propriété de AHOLOU Akakpo, à l'Est par la propriété de YEHOUSI Adjaho Tanko et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35467 déposée le 03 - 05 - 2012, Mme DAGBAN Ablavi, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 31 ca, situé à Lomé Aflao Akato Viépé, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par AHETO Samuel, au Sud et à l'Ouest par les rues de 20 m et 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35468 déposée le 03 - 05 - 2012, Mme DAGBAN Ablavi, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 13 ca, situé à Lomé Aflao Ségbé, préfecture du Golfe et borné au Nord par LATEY Homaho, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est et à l'Ouest par AGBLEVON Semekono Ohoenou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35477 déposée le 04 - 05 - 2012, M^e POUWI Léoudè-Eglou Kossi, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 19 a 85 ca, situé à Tabligbo, préfecture de Yoto, connu sous le nom de WACEM et borné au Nord par la propriété AZIAKE Koutey Pascal, au Sud par la route Aného-Tabligbo, à l'Est par une rue de 28 m et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à TCHITCHIRA Kodjo et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35478 déposée le 04 - 05 - 2012, M^e POUWI Léoudè-Eglou Kossi, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 03 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe et borné au Nord AKAKPO Komlan, au Sud et à l'Est par AKAKPO Agbalekpo et à l'Ouest par TAGBATA Yawo Seko.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme JOHNSON Ablamba Bentiwa et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35479 déposée le 04 - 05 - 2012, M^e POUWI Léoudè-Eglou Kossi, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 26 a 12 ca, situé à Tsévié Davié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Adoglove et borné au Nord par les propriétés de ADJEVI Komandan et ASSIGBE Kokouvi, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par la ligne de haute tension Lomé-Tsévié et à l'Ouest par la route nationale N° 1 Lomé-Dapaong.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme NIMON Toki Adéwa et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35481 déposée le 07 - 05 - 2012, M. KODJO Mensah Adouwodji, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 ha 36 a 70 ca, situé à Tsévié Davié Atokpoé, préfecture de Zio et borné au Nord par la collectivité BOLO, au Sud par les collectivités DJOKPE et SABA à l'Est par la collectivité AKPAKA et à l'Ouest par la collectivité GBENYO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35482 déposée le 07 - 05 - 2012, M^e Justine KOMLAN-LAODIMA, profession : notaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 ha 07 a 73 ca, situé à Kévé Bagbé Kpédzi, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité SOKPOR.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. Etienne Batoulatiyena BAFI et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35487 déposée le 08 - 05 - 2012, Mme TOGBOSSI Kayi Ahouénéfa, épouse KOUMI, profession : retraitée, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Avédji Télessou, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AGBEYEGAN Kossi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35497 déposée le 11 - 05 - 2012, M. DEVOTSOU Kofimessa Aféli, profession : avocat à la Cour, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 53 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Amadahomé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune, au Sud par le TF n° 28575 RT et à l'Est par la propriété des héritiers AGBADJI AHONGBATO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35508 déposée le 11 - 05 - 2012, Mme TAZO Essotakou Nathalie, profession : agent de banque, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 64 ca, situé à Lomé Sanguéra Zopomahe, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zopomahe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de ADAGLO Komlan et à l'Est par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35509 déposée le 14 - 05 - 2012, M^e KADJAKAA. Molgah, profession : notaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 71 ca, situé à Lomé Aflao Avédji, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avédji et borné au Nord et au Sud par la propriété de AWLEGOU Adegbevi, à l'Est par une rue de 28 m et à l'Ouest par la collectivité AKOUMANI.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. LOUMONVI Messan et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35510 déposée le 14 - 05 - 2012, M^e KADJAKAA. Molgah, profession : notaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 51 ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé Wonyomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Wonyomé et borné au Nord par une rue de 30 m, au Sud par le lot n° 4, à l'Est par une RAS et à l'Ouest par les lots N° 1 et 3B

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. DRAVIE Miléapédo Corneille et Mme TSIKATA G. Marie, épouse DRAVIE et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35511 déposée le 14 - 05 - 2012, M. GALLEY Donné Tétévi, demeurant et domicilié aux USA, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 93 ca, situé à Lomé Sanguéra Dzignbé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dzignbé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune, au Sud et à l'Est par la collectivité GADA Kossi William.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35512 déposée le 14 - 05 - 2012, M. KPEGBA Adzovi Mawuse Léopoldine, profession : concierge, demeurant et domiciliée aux USA, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 04 ca, situé à Lomé Afiao Wougomé, préfecture du Golfe, connu le nom de Adzoli et borné au Nord et à l'Est par la collectivité KOUMASSI Djova, au Sud et à l'Ouest par une rue de 14 m chacune

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35513 déposée le 14 - 05 - 2012, M. GALLEY Donné Tétévi, demeurant et domicilié aux USA, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 49 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dzignbé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues

de 14 m chacune, au Sud et à l'Est par la collectivité GADA Kossi William.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35514 déposée le 14 - 05 - 2012, M^e SALLAH Essomanam, profession : huissier de justice, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09 a 00 ca, situé à Lomé Légbassito, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par ANTHONY Kossigan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35515 déposée le 14 - 05 - 2012, M. BATABA Ekim Katanga, profession : ingénieur en génie civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Lomé Agoènyivé Kové, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AGBAVI Eva.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35522 déposée le 15 - 05 - 2012, M^e MOTIADJIMAH Kpedenua Kekle A., profession : notaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance

totale de 03 a 13 ca, situé à Lomé Avédji Wataklassou Kopé, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 392 bis, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 m chacune et à l'Est par les lots n° 390 et 392 bis.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. ADEBISI Oluwolé Paul et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35526 déposée le 16 - 05 - 2012, M. AZIAMOE Kodjovi Mawuena, profession : cadre de banque, demeurant et domicilié à Agoènyivé Logopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 53 a 96 ca, situé à Kévé Noépé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Anyavemé et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est par la route nationale N° 5 Lomé-Kpalimé et à l'Ouest par la collectivité DOUBENOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35527 déposée le 16 - 05 - 2012, M. KOUEVI Folly, profession : comptable à la direction du garage national, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé Totsi Gblinkomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 67 a 29 ca, situé à Aképé Assiama, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Assiama et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune, au Sud par la route nationale N° 5 Lomé-Kpalimé et à l'Est par la collectivité DOUNYO DOVLO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35528 déposée le 16 - 05 - 2012, M. KOUEVI Folly, profession : comptable à la direction du garage national, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé Totsi Gblinkomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils

et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 81 a 45 ca, situé à Aképé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Gakpoto et borné au Nord par la collectivité TSIKPLONOU, au Sud par la collectivité TODZO, à l'Est par la collectivité MANE et à l'Ouest par la collectivité YEYEAKA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35529 déposée le 30 - 04 - 2012, M. AZIAMOE Mawuena Kodjovi, profession : cadre de banque, demeurant et domicilié à Agoè Logopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 78 ca, situé à Kévé Noépé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Totsoanyi et borné au Nord et à l'Est par la propriété de KOWUI TOUKPE Kossivi, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35530 déposée le 30-04- 2012, M. AZIAMOE Kodjovi Mawuena, profession ; cadre de banque, demeurant à Lomé Agoè-Nyivé Logopé et domicilié à Agoè-Nyivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 ha 28 a 28 ca, situé à Kévé Badja, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Badja et borné au Sud par la propriété de AZIAFF FLIAS, à l'Est par la collectivité ATAF0, à l'Ouest par la propriété de MESSAN Abraham et au Nord par la propriété de GBFAFA Kokou Louis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35531 déposée le 16-05- 2012, M. AZIAMOE Kodjovi Mawuena, profession : cadre de banque, demeurant à Agoè-Nyivé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 15 a 75 ca, situé à Noépé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Nutsame et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité NEKU Essé, au Sud par la collectivité AZIABLI et à l'Est par la propriété de AKPO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35532 déposée le 16-05- / 2012, M. AZIAMOE Kodjovi Mawuena, profession : cadre de banque, demeurant à Agoè-Nyivé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 97 ca, situé à Kévé Noépé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Agnavemé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 16 m chacune, au Sud par une rue de 14 m et à l'Ouest par la collectivité DZOKA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35533 déposée le 16-05- 2012, M. AZIAMOE Kodjovi Mawuena, profession : cadre de banque, demeurant à Agoè-Nyivé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14 a 58 ca, situé à Noépé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Agnavemé et borné au Nord et au Sud par des rues de 14 m, à l'Ouest par une rue de 16 m et à l'Est par la collectivité DZOKA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35534 déposée le 16-05- 2012, M. AZIAMOE Kodjovi Mawuena, profession : cadre de banque, demeurant à Agoè-Nyivé Logopé et domicilié à Lomé Agoè-Nyivé Logopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 26 a 13 ca, situé à Noépé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Adoublevou et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité TOGBUI Vitogbé et au Sud par la collectivité ESSO Bédi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35535 déposée le 16-05- 2012, M. AZIAMOE Kodjovi Mawuena, profession : cadre de banque, demeurant à Lomé Agoè-Nyivé Logopé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Kévé Noépé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Kpuipé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité AMAVI et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35536 déposée le 16-05- 2012, M. AZIAMOE Kodjovi Mawuena, profession : cadre de banque, demeurant à Agoè Logopé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 27 ca, situé à Noépé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Kpuipé et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité GBEBLEWU, au Sud par la collectivité YAWUI et à l'Est par la route Noépé Frontière.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35537 déposée le 16-05- 2012, M. AZIAMOE Kodjovi Mawuena, profession : cadre de banque, demeurant à Agoè Logopé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 36 a 32 ca, situé à Kévè Noépé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Tsakpo et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune, à l'Est par la route Noépé Tsakpo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35538 déposée le 16-05- 2012, M. AZIAMOE Kodjovi Mawuena, profession : cadre de banque, demeurant à Agoè Logopé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 29 a 95 ca, situé à Noépé, préfecture de l'Avé et borné au Nord par une Rue de 12 m, au Sud par la propriété de ATTIGAH Kokou Néglé, à l'Est par un passage de 6 m et à l'Ouest par la Route nationale n° 5 Lomé-Kpalimé.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme ANKOU Dodo Selom, épouse AZIAMOE et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35539 déposée le 16-05- 2012, M. AZIAMOE Kodjovi Mawuena, profession : cadre de banque, demeurant à Agoè Logopé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 87 ca, situé à Kévè Noépé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Totsoanyi et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14 m chacune, au Sud et à l'Ouest par la collectivité DZAKA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35540 déposée le 16-05- 2012, M. AZIAMOE Kodjovi Mawuena, profession : cadre de banque, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè-Logopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 22 ca, situé à Kévè Noépé Lom-Nava, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Lom-Nava et borné au Nord et au Sud par la propriété de KUDOLO Ametonawo, à l'Est par la Route nationale n° 5 Lomé-Kpalimé et à l'Ouest par la propriété de WONAME Adjikadji.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35541 déposée le 16-05- 2012, M. AZIAMOE Kodjovi Mawuena, profession : cadre de banque, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè-Logopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24 a 00 ca, situé à Kévè Noépé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Tsakpo et borné au Nord et au Sud par la propriété AWOUNOR Kodjo, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 16 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35542 déposée le 16-05- 2012, M. AZIAMOE Kodjovi Mawuena, profession : cadre de banque, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè-Logopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone

irrégulier d'une contenance totale de 5 a 96 ca, situé à Noépé Kpuipé, préfecture de l'Avé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de AGBASSA Antoine, au Sud et à l'Est par des rues de 12 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35543 déposée le 16-05- 2012, M. AZIAMOE Kodjovi Mawuena, profession : cadre de banque, demeurant à Agoè-Nyivé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 67 ca, situé à Kévé Noépé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Totsoanyi et borné au Nord et à l'Est par des rues de 12 m chacune, au Sud par la collectivité DZAKA et à l'Ouest par la collectivité DZAKOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35544 déposée le 16-05- 2012, M. AZIAMOE Kodjovi Mawuena, profession : cadre de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 36 ca, situé à Noépé Kpuipé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Kpuipé et borné au Nord et à l'Est par la collectivité ASSIAMADI Dovi, au Sud par la propriété de AZIAMESSO et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35545 déposée le 16-05- 2012, M. AZIAMOE Kodjovi Mawuena, profession : cadre de banque, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè-Logopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre

foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 25 a 97 ca, situé à Noépé Kpuipé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Kpuipé et borné au Nord et au Sud par la propriété de la collectivité NOUDEKPOR, à l'Est par la propriété de NOUDEKPOR Kakpo et à l'Ouest par une rue de 10 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35546 déposée le 16-05- 2012, M. AZIAMOE Kodjovi Mawuena, profession : cadre de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Noépé Kpuipé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Kpuipé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de AZIAMESSO Komla, au Sud et à l'Est par des rues de 16 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35547 déposée le 16-05- 2012, M. AZIAMOE Kodjovi Mawuena, profession : cadre de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Kévé Noépé Kpuipé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Kpuipé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété DZAKA et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35548 déposée le 16-05- 2012, M. AZIAMOE Kodjovi Mawuena, profession : cadre de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit,

jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 ha 59 a 01 ca, situé à Kévé Noépé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Agomé et borné au Nord par la propriété de LANYO Klutsè, au Sud par la propriété AZIABLE Woto, à l'Est par la collectivité GBETE, les propriétés de TEGA Koffi et AMAVI Messan et à l'Ouest par la collectivité AGBOGBLEAMENOVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35549 déposée le 16-05- 2012, M. AZIAMOE Kodjovi Mawuena, profession : cadre de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 05 ca, situé à Kévé Noépé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Noépé et borné au Nord par la propriété de BOLOR Yaovi, au Sud par la collectivité HODOH, à l'Est par l'emprise de la voie ferrée Lomé- Kpalimé et à l'Ouest par la route nationale Lomé-Kpalimé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35550 déposée le 16-05- 2012, M. AZIAMOE Kodjovi Mawuena, profession : cadre de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 30 a 62 ca, situé à Kévé Noépé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Vésomé et borné au Nord et au Sud par la propriété de ADENYO Mawunya et ADENYO Atakpa, à l'Est par la collectivité AKUTSA et à l'Ouest par la propriété de ASAGBA Eklou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35552 déposée le 18-05- 2012, M. MIDOKPOE Koffi, profession : enseignant, demeurant à Lomé Glenkomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 03 ca, situé à Lomé Aflao Avédji, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Wataklassoukopé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par les lot n° 818, 817B et 819 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35553 déposée le 18-05- 2012, M. GNAZO Memèssilé, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Amadahomé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue existante de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AGBOPOATI Kokoussé.

Il déclare que ledit immeuble appartient KALEPE Yawo Dzidzo et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35554 déposée le 18-05- 2012, M. TOBIAS Koffi Mamadjima, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 ha 76 a 84 ca, situé à Tsévié-Védékou, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kponvé et borné au Nord et au Sud par la propriété de WOTSI Kokou, à l'Est par KLUTSE Lamanakou et à l'Ouest par la propriété DZATA Yaovi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35555 déposée le 18-05- 2012, M. GBEKOU Koffi Koutchétan, profession : inspecteur des impôts, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Klémé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées de 16 m, au Sud et à l'Est par AHOVI Komi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35556 déposée le 03-08-2012, M. AKPLA Kwami et Mme KPEGBA Ewoé Yawa, profession : chauffeur et couturière, demeurants à Lomé Aflao Sagbado et domiciliés à Lomé Aflao, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09 a 03 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Yokoè Kopégan et borné au Nord par une rue de 24 m, au Sud et à l'Est par la collectivité VITTOR, à l'Ouest par une rue de 16 m m et la collectivité VITTOR.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35558 déposée le 21-05- 2012, M. FANIDJI Yaovi Kassigni, profession : administrateur de PRD, demeurant à Lomé Agoè Cacavéli et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 35 a 14 ca, situé à Tsévié Davié Adétikopé, préfecture du Zio et borné au Nord au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 14 m chacune et à l'Ouest par les lots n° 1499 B et 1500.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35559 déposée le 21 - 05 -2012, Mlle ATCHRIMI Amavi, profession : comptable, demeurant à Lomé Adéwi et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 47 ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au Nord par une rue de 24 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les lots n° 81, 82, et 78.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35561 déposée le 21- 05 -2012, M^e KADJAKA A. Molgah, profession : notaire, demeurant à Lomé SOTED et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 10 ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé Hétsiavi, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hétsiavi et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par un lot n° 1300, à l'Est par le lot n° 1301 et à l'Ouest par un lot n° 1298.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. FOLIKOUE Assiongbon Komi Domégnoto Kinklin et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35563 déposée le 22-05- 2012, M. EDJAMTOLI Tchamdja, profession : agent de constatation des douanes, demeurant et domicilié à Lomé Agoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 a 49 ca, situé à Tsévié Adétikopé, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de ADJEI, au Sud par une rue existante de 14 m et à l'Est par une rue existante de 12 m et un lot non identifié.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35564 déposée le 22-05- 2012, M^e LOCOH Kodjovi Joel, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 55 ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kpota et borné au Nord, au Sud et à l'Est par les héritiers FINI et à l'Ouest par les héritiers SOTOME.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme DJIWONOU Soehoédé et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35566 déposée le 23-05- 2012, M. SANNI Ségla, profession : technicien supérieur en génie sanitaire, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé Avedji, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 49 ca, situé à Lomé Agoényivé Téléssou, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par DJIWONOU Kossi, au Sud par une route de l'Hôtel Léo 2000 et à l'Est par une rue de 6 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35567 déposée le 23-05- 2012, M. AMOUZOU Koffi, profession : commerçant, demeurant et domicilié en Belgique, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 92 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot 379, au Sud par les lots 378 A, 377 B, à l'Ouest par le lot 376 et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35569 déposée le 23-05- 2012, M^e TSOLENYANU Koffi, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Bè-Kpota, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Attiégu Adidomé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par les lots 925, 939 et 937 respectivement et au Sud par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. KOWOUI Komi et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35570 déposée le 23-05- 2012, M^e TSOLENYANU Koffi, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Awatamé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par les lots 541, 538 et 544 et au Sud par une rue en projet de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. d'ALMEIDA Marius Guillaume et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35572 déposée le 24-05- 2012, M. BALOUKI Amouki, profession : enseignant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 36 ca, situé à Lomé Agbalépédogan, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par les lots n° 1349A, 1338 et 1350 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 18 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35574 déposée le 24-05- 2012, M. Habib AYEVA, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 64 ca, situé à Lomé Kélégougan, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par les lots n° 1451, 1450 et 1462 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient Mme Mazalou TOKI et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35577 déposée le 03-05 -2012, Mme MONLEYI Ablawa Joséphine, profession : retraitée, demeurant au 17, Avenue du Vercors (France) et domiciliée en France, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 94 ca, situé à Lomé Agoè-Nyvé, Rives du Zio, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 226, au Sud par une rue en projet de 14 m, à l'Ouest par le lot n° 225 et à l'Est par le lot non numéroté.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35578 déposée le 25-05- 2012, M^e Kokoè A. d'ALMEIDA, profession : notaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle d'une contenance totale de 10 a 04 ca, situé à Tsévié Djagblé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kpota et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud et à l'Est par la collectivité AHONGAN et à l'Ouest par la propriété de DRAGAN Kossi Kouma Francis.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. ADIH Kossi et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35579 déposée le 25-05- 2012, M. KEZA Tchaa, profession : comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 a 97 ca, situé à Lomé Légbasito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Xévitigomé et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par la propriété de GNAVI Laboudja, à l'Est par la collectivité AKAM et à l'Ouest par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35580 déposée le 25-05- 2012, Mlle KADANGA Abra, profession : couturière, demeurant et domiciliée à Lomé Kégué, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logoté et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ADAKOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35581 déposée le 25-05- 2012, M. KADANGA Bagoubadi, profession : administrateur des Finances, demeurant et domicilié à Sokodé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logoté et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud, à l'Ouest et à l'Est par la collectivité ADAKOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35582 déposée le 25-05- 2012, Mme ALABI Moulikatou, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 02 ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de La Pampa et borné au Nord par le lot n° 685, au Sud par le lot n° 687 B, à l'Est par une rue de 14 m, à l'Ouest par le lot 688.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35583 déposée le 29-05- 2012, Mme ADJIBOGOU Afogou Owodon, profession : directrice de société, demeurant et domiciliée à Lomé Atiégo, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 66 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Klikamé et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud et à l'Est par la propriété KAMETO Biova et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35584 déposée le 29-05- 2012, Mme ADJIBOGOU Afogou Owodon, profession : directrice de société, demeurant et domiciliée à Lomé Atiégo, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9 a 14 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Klikamé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de GAVON Agbékponou et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35585 déposée le 29-05- 2012, Mme MENSANVI Ablavi Patience, profession : restauratrice, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 07 ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tamagné et borné au Nord par la propriété de DOMEZE Komlan, au Sud et à l'Est par la collectivité HOUDANOU Ayigan et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35586 déposée le 31-05- 2012, M. MENSAHA QUAM Avédama, profession : inspecteur des impôts, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Akato Viépé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Akato-Viépé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de Togbui GOLOO Yaovi et au Sud par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35587 déposée le 30-05- 2012, Mme AMENYINU Kayissan Angèle, profession : secrétaire de direction, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une

contenance totale de 5 a 87 ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gbomamé et borné au Nord et à l'Est par la collectivité EVON, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35588 déposée le 30-05- 2012, M. BADABADI Eyadonam, profession : comptable gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Tsévié Davié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Djogomé et borné au Nord et à l'Est par des rues de 16 m chacune, au Sud par la propriété DJONDA Tchilabalo et à l'Ouest par la propriété de AMEGAN Kodjo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35589 déposée le 30-05- 2012, M. BADABADI Eyadonam, profession : comptable gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Tsévié Davié Djégomé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Djégomé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de la collectivité AGBOGAN Nyenuawo et à l'Est par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35591 déposée le 31 - 05 - 2012, M^e Mohamed TCHASSONA TRAORE, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise,

demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 30 ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé Awatamé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Awatamé et borné au Nord par le lot n° 25, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est par la collectivité ATTISSOU et à l'Ouest par le lot n° 28.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. TENOU Kossi et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35592 déposée le 31 - 05 - 2012, M^e Mohamed TCHASSONA TRAORE, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 03 ca, situé à Lomé Aflao Avénou, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avénou et borné au Nord par le lot n° 198 A, au Sud par la route Lomé Kpalimé, à l'Est par le lot n° 198 C et à l'Ouest par le lot n° 197.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle BELO Sirina et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35593 déposée le 31 - 05 - 2012, Mme DOGBEVI Kayi Ablawa, profession : ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Lomé Attiéguou, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Attiéguou et borné au Nord par le lot N° 957 bis, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par une rue de 16 m et à l'Ouest par le lot n° 958 bis.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. SUPPEY Kodjovi et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35594 déposée le 31 - 05 - 2012, M. ATIDIGA Kokuvi Tefé, profession : contrôleur des impôts,

demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 01 ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé, connu sous le nom de Adidogomé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par la collectivité AWUDOR, à l'Est par une rue de 30 m et à l'Ouest par la collectivité NYAVO A. AVOGBEDO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35595 déposée le 31 - 05 - 2012, Mme EKUE-AKPA Kokoe Mawulé, profession : retraitée, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Tsévié Mission Tové, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kpémé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de ADJOKA Afolá et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35596 déposée le 31 - 05 - 2012, Mme EKUE-AKPA Kokoe Mawulé, profession : retraitée, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18 a 16 ca, situé à Tsévié Mission-Tové Kpala, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kpala et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud et à l'Ouest par la collectivité SOWU et à l'Est par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35597 déposée le 31 - 05 - 2012, Mme AMAH Dédé Elom, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Tsévié Mission Tové Kpala, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kpala et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité SOWU et au Sud par une rue de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35598 déposée le 31 - 05 - 2012, M. EKUE-AKPA Kanyi, profession : gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 97 ca, situé à Tsévié Mission Tové Kpala, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kpala et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité SOWU, au Sud par une rue de 20 m et à l'Est par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35599 déposée le 31 - 05 - 2012, M. EKUE-AKPA Kanyi, profession : gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Tsévié Mission Tové, connu sous le nom de Kpémé et borné au Nord et à l'Est par la collectivité AFOLA, au Sud par la propriété de GBEDZE Kossi et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35601 déposée le 31 - 05- 2012, Mme ASSIONGBON Ayoko Dassi T., profession : secrétaire de direction, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adjougba et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par AGBOKOU et AGBOKA et au Sud par une Rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35602 déposée le 31 - 05- 2012, M. Habib AYEVA, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 79 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue non dénommée de 24 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par SIKA Kodjo.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle APEDO Essi Kossiwa et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35604 déposée le 31 - 05 - 2012, M. GOUNTCHETH Seidou et Mme TCHEGLI Minkiname, profession : attaché commercial / comptable, demeurant et domicilié à Lomé Agbalépédogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24 a 00 ca, situé à Tsévié Adétikopé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Doglové et borné au Nord et au Sud par la collectivité VIDZRAKOU, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35605 déposée le 1^{er} - 06 - 2012, M. GUNN Tété Roland Victorien, demeurant et domicilié à Lomé Agbalépédogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 51 a 49 ca, situé à Gblainvié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Hedjengue et borné au Nord par la route Gblainvié-Avedjé, au Sud par les propriétés des messieurs : AGODE Kodjo, TOKOU Atsukpoé et BINAMAYI Atsu, à l'Est par la collectivité AGODE Kodjo et BINAMAYI Atsu et à l'Ouest par AGODE Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35606 déposée le 1^{er} - 06 - 2012, Mme GNASSINGBE Biwizibè, profession : chef d'entreprise, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 14 ca, situé à Lomé Bè-Klikamé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par la collectivité AZANKPE, au Sud par le lot 30, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par le lot 29 B.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35607 déposée le 1^{er} - 06 - 2012, M. KATELEWENA Tossima, profession : administrateur civil, demeurant à Agoè-Nyivé, quartier Lycée et domicilié à Lomé majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Légbassito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ahonkpoé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de AWOUDI, au Sud par la propriété de AFO et à l'Ouest par une rue existante de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35610 déposée le 1^{er} - 06 - 2012, M. Da SILVA Didier, profession : menuisier Aluminium, demeurant à Lomé Gbossimé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 58 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots n° 1054 et 1052, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est par le lot n° 1055 B et à l'Ouest par le lot n° 1053 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35611 déposée le 1^{er} - 06 - 2012, Mme GBONGLI Abla, profession : secrétaire, demeurant à Agoè-Nyivé Kitidjan et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 98 ca, situé à Lomé Légbassito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Atiémé et borné au Nord et à l'ouest par une rue de 14 m chacune, au Sud et à l'Est par la propriété de FOLYKPON Pettah A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35612 déposée le 1^{er} - 06 - 2012, M. ATTISSO Héfoumé Komi, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 05 ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe et borné au Nord par la route Lomé-Kpalimé, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les lots n° 450 B, 451 et 449.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35614 déposée le 1^{er} - 06 - 2012, M^e TAIROU Ahamadou, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 32 a 98 ca, situé à Lomé Légbassito, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'Est par ATTATY K. Mawuli et à l'Ouest par la route Mission Tové-Agoè-Nyivé.

Il déclare que ledit immeuble appartient à TCHATCHASSE Ali et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35616 déposée le 04 - 06 - 2012, Mme EDZIDO Afoua Mawuewo, profession : vendeuse, demeurant à Lomé Aflao Sagbado et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logoté et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de KLIGUE Zikpikpowo Bossou et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35617 déposée le 04 - 06 - 2012, M. HOTSIAME Kodjo Agbessi, profession : technicien municipal à la gestion urbaine, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 a 00 ca, situé à Lomé Sanguera Vogomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fozui, et borné au Nord par la collectivité KLIKAN,

au Sud et à l'Est par des rues existantes de 14 m chacune et à l'Ouest par la propriété de EKLU Boko Yao Tsoké.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35618 déposée le 04 - 06 - 2012, M. BIDASSA Maleki, profession : agent de banque, demeurant à Lomé Doumassessé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09 a 87 ca, situé à Tsévié Adétikopé, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété de KARMON, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 m chacune et à l'Est par la propriété de LABITOKO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35619 déposée le 04 - 06 - 2012, M. ADJAHO Luc Russel, profession : directeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 22 a 72 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Danliko et borné au Nord et au Sud par la propriété KOUMESSI, à l'Est par la voie rapide de 50 m et à l'Ouest par une rue existante de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35620 déposée le 04 - 06 - 2012, M. TSARA Anani, profession : maçon, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 55 a 17 ca,

situé à Lomé Sanguéra Gatiglo Kopé, préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité GATIGLO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35621 déposée le 04 - 06 - 2012, M. NYAVOR Kougnéwodo, profession : topographe dessinateur, demeurant à Lomé Kégué et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 58 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dingblé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest respectivement par les lots 387, 389 et 385 et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à EPEY Yawa et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35622 déposée le 05 - 06 - 2012, M. ATAYI Amaté Madjé, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24 a 99 ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè Gbomamé, préfecture du Golfe et borné au Nord et au Sud par des rues de 14 m chacune, à l'Est et à l'Ouest par AKATA Kossi.

Il déclare que ledit immeuble appartient à LEGUEDE Koffi Romain et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35623 déposée le 05 - 06 - 2012, M. SAMBO Fousséni, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00

ca, situé à Lomé Togblékopé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Alinka et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par AGBAN Koami T.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35632 déposée le 06 - 06 - 2012, M^e Kokoè A. d'ALMEIDA, profession : notaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 66 a 99 ca, situé à Kévé-Aképé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Ahlihandui et borné au Nord par les collectivités GOGOSSOU et BIANOU, au Sud par la collectivité GBEDIPE et la propriété de ANYIDOHOU Komla Agbévé, à l'Est par la collectivité ANYIDOHOU et à l'Ouest par la collectivité WOUASSI.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mme JOHNSON Ajavon Dopé Adjouma et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35633 déposée le 06 - 06 - 2012, M^e KADJAKA A. Molgah, profession : notaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09 a 10 ca, situé à Lomé Vakpossito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Vakpossito et borné au Nord par une rue de 28 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété de ADEVE Komlan et à l'Est par une rue de 50 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à AMOUSSOUVI Komlan Aimé et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35634 déposée le 06 - 06 - 2012, M^e KADJAKA A. Molgah, profession : notaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses

droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 17 ca, situé à Lomé Agoènuivé Atsanvè Zongo, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zongo et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité DOGBEAVI et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à AGBERE Issaka Aitcha et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35635 déposée le 06 - 06 - 2012, M^e KADJAKA A. Molgah, profession : notaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 50 ca, situé à Lomé Afiao Avédji Télessou, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Télessou et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de FLAGBO Kossi et à l'Est par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. AGBERE Aitcha Issaka et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35636 déposée le 06 - 06 - 2012, M. NADJIR Palamangue, profession : enseignant chercheur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 42 a 03 ca, situé à Tsévié Djangblé Gbama Kopé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Gbama Kopé et borné au Nord et à l'Est par la propriété de AFADONUGBO Woami Sewanou, au Sud et à l'Ouest par la propriété de GBAMA Afanyihoun.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35637 déposée le 06 - 06 - 2012, Mme GADEWA Afi Amina, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 02 ca, situé à Aného Kossi Agbavi, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Agbavi et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité NUNYAKPEN.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35638 déposée le 06 - 06 - 2012, Mme JOHNSON Mireille, née GOUTHON, profession : directrice de société, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 79 ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avépozo et borné au Nord et à l'Est par la propriété de KOMAHE MENSAH, au Sud par une rue de 14 m et à l'Ouest par la propriété de JOHNSON Mireille, née GOUTHON.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35639 déposée le 06 - 06 - 2012, M. EGOH Kogbui Kodjovi, profession : Soudeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 40 ca, situé à Lomé Bè, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Anfamé Nord et borné au Nord et à l'Est par le lot n° 999 B, au Sud par une rue de 16 m et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35640 déposée le 07 - 06 - 2012, M. KAMASSA Kodjo Wolali, profession : inspecteur du trésor, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 90 ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Apédokoè et borné au Nord par une rue de 24 m, au Sud et à l'Est par la propriété de AGBOSSOU Adjewoda et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35641 déposée le 07 - 06 - 2012, M. KAMASSA Kodjo Wolali, profession : inspecteur du trésor, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09 a 47 ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gbomamé et borné au Nord et à l'Est par des rues de 20 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété de AKATO Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35642 déposée le 07 - 06 - 2012, M. MADJA Agbehodé, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Kévè Akepé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Gbénou et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité DEGBATO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35643 déposée le 07 - 06 - 2012, M^e LODONOU Komlanvi Mathias, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 99 ca, situé à Lomé Bè-Kpota, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Klémé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité DARRAH et au Sud par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. KOUWONOU Akoété et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35644 déposée le 07 - 06 - 2012, Me LODONOU Komlanvi Mathias, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 52 ca, situé à Lomé Aflao Batomé Totsivi, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsivi et borné au Nord et à l'Ouest par les lots n° 1260 A et 1259, au Sud par le lot n° 1258 et à l'Est par une rue de 21 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle GNAHOUI Afi Jeannette et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35645 déposée le 07 - 06 - 2012, M. KAMASSA Kodjo Wolali, profession : inspecteur du trésor, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 81 ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agokpanou et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de KOUGBLENOU Dégbévi et à l'Ouest par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35646 déposée le 07 - 06 - 2012, M. KAMASSA Kodjo Wolali, profession : inspecteur du Trésor, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 97 ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Apédokoè et borné au Nord par la collectivité AWOUNOR ADETSU, au Sud par une rue de 24 m, à l'Est par la propriété de FIAKOU et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35647 déposée le 07 - 06 - 2012, M. KAMASSA Kodjo Wolali, profession : inspecteur du Trésor, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 70 ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agokpanou et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune, au Sud par la propriété de NOAMESSI K. et à l'Est par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35648 déposée le 07 - 06 - 2012, M. KAMASSA Kodjo Wolali, profession : inspecteur du Trésor, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 02 ca, situé à Lomé Aflao Amadahomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sokpin Kopé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité AGBOGAN et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35649 déposée le 08 - 06 - 2012, Mme AGBAGLO Bénédicte Akuvi, épouse CAMPBELL, profession : informaticienne, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18 a 59 ca, situé à Lomé Avépozo, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest respectivement par les rues de 14 m 25 m 14 m et 30 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35651 déposée le 08 - 06 - 2012, M^e Emilienne FOLI Kayi, profession : notaire, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Klévé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Klévé Anomé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KOUGBLENOU Aziadeké Sofahoun.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mme ETSE Ama Sewola Justine et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35652 déposée le 08 - 06 - 2012, M^e Emilienne Kayi FOLI, profession : notaire, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 47 ca, situé à Tsévié Djagblé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Gboma-Kopé et borné au Nord et à l'Ouest respectivement par des rues existantes de 12 m et 16 m et au Sud et à l'Est par la collectivité AGBI.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mme AHYI Ayélé Mawuto et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35653 déposée le 08 - 06 - 2012, M^e Emilienne Kayi FOLI, profession : notaire, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à Lomé Kélégougan, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par les rues non dénommées de 16 m chacune, au Sud et à l'Ouest par les lots n° 1948 et 1947.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. AGBOBLI Kodjo Messan Justin et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35654 déposée le 08 - 06 - 2012, M. KPADENOU Kouawou, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Baguida, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 17 ca, situé à Lomé Hedzranawoé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Attiégo et borné au Nord, au Sud et à l'Est par les lots n° 487 B, 487 bis et 487 A et à l'Ouest par le boulevard de Zio de 34 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35657 déposée le 08 - 06 - 2012, M. KAMING Limwaï Komi Mouzou, profession : agent de constatation principal des douanes, demeurant à Lomé Agoè-Nyivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15 a 88 ca, situé à Tsévié Davié, préfecture de Zio, et borné au Nord par la propriété de ETSE Messan Agbélenko Pierre, au Sud par les propriétés de ETSE Messan Agblélenko Pierre et NYANYA Koklokoku, à l'Est par la route nationale n° 1 Lomé-Dapaong et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35658 déposée le 11 - 06 - 2012, M. KAMING Limwaï Komi Mouzou, profession : agent de constatation principal des douanes, demeurant à Lomé Agoè-Nyivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 87 ca, situé à Tsévié Davié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Doglové et borné au Nord par la route de la TdE, au Sud par une rue existante de 12 m, à l'Est par la propriété de POUSESSE Koutsomon et à l'Ouest par une rue existante de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35660 déposée le 11 - 06 - 2012, M. DJALDJAL Seïdou, profession : comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 ha 35 a 77 ca, situé à Kévé Dzogbépimé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Kovéko, et borné au Nord par AKOEGNON, au Sud par la collectivité LOGAN, à l'Est par la collectivité MISSISSO et à l'Ouest par la collectivité DZOKA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35661 déposée le 11- 06 - 2012, Mlle TCHAMOUZA Aïchatou, profession : élève, demeurant à Lomé Agoè-Nyivé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 51 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Légbassito et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par ABLOUKA M. B. Bayé et à l'Est par une rue de 12 m

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35662 déposée le 11 - 06 - 2012, M. KPADE Adjété Alafia, profession : employé, demeurant à Lomé Adidogomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 02 ca, situé à Lomé-Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 12 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les lots n° 57, 5 et 4B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35663 déposée le 11 - 06 - 2012, M. KADJIKITI Komi, profession : chauffeur, demeurant à Assahoun et domicilié à Assahoun, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 ha 43 a 76 ca, situé à Assahoun Glévé-Yibo, préfecture de l'Avé et borné au Nord-Est et au Nord-Ouest par la propriété AKPA Koffi, au Sud-Est par la propriété AGBLEVO Yawo Egli, et au Sud-Ouest par la propriété AKOLI Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35664 déposée le 12 - 06 - 2012, M. TAMDAM Yalkoa Tchampiat, profession : enseignant à la retraite, demeurant à Agoè Assiyéyé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 39 a 91 ca, situé à Adétikopé Tsivé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Tsivé et borné au Nord par la propriété VIDRAKOU, au Sud par les propriétés de SEKE et MIVEDOR, à l'Est par la propriété de AHOCO DJAGBO et à l'Ouest par la propriété de DJIKPERE D.T.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35665 déposée le 12 - 06 - 2012, Mlle TSIBI Abravi, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Bè, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 96 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par le lot n° 4, à l'Est par un lot non dénommé et à l'Ouest par le lot n° 2B.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35666 déposée le 12 - 06 - 2012, M. BODJONA Adeyo Komi, profession : conseil-communication, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 36 a 00 ca, situé à Aného Agbodrafo, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Kpota et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de BROOHM.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35668 déposée le 12 - 06 - 2012, M. BLITTI Kossi, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 82 ca, situé à Tsévié Kpomé Agomé Avédji, préfecture de Zio, connu sous le nom de Avédji et borné au Nord et au Sud par des rues de 14 m chacune, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AWOUNGNON Koami Chap.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35669 déposée le 12 - 06 - 2012, M. BLITTI Kossi, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 82 ca, situé à Tsévié Kpomé Agomé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Avédji et borné au Nord, et au Sud par des rues de 14 m chacune, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AWOUNGNO Koami Chap

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle BLITTI Agossi Akoko et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35670 déposée le 12 - 06 - 2012, M. BLITTI Agbégnyan Messan, profession : économiste gestionnaire, demeurant à Kélégougan et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23 a 79 ca, situé à Tsévié Kpomé Agomé Avédji, préfecture de Zio, connu sous le nom de Avédji et borné au Nord par une rue de 14 m et la propriété AWOUNGNO Koami Chap, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune et à l'Est par la propriété de AWOUNGNO Koami Chap.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35671 déposée le 12 - 06 - 2012, M. BLITTI Agbégnyan Messan, profession : économiste gestionnaire, demeurant à Kélégougan et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 ha 23 a 09 ca, situé à Lakata Essé Ana, préfecture de Yoto, connu sous le nom

de Atito et borné au Nord par les propriétés AGBOGAN et BLEWUSSI, au Sud et à l'Est par la propriété de KOSSI Goussi et à l'Ouest par la propriété de KODJO Analédjo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35672 déposée le 12 - 06 - 2012, M. BLITTI Kossi, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Wuiti, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 87 ca, situé à Tsévié Kpomé Agomé Avédji, préfecture de Zio, connu sous le nom de Avédji et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de AWOUNGNO Koami Chap, au Sud par une rue de 14 m et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35674 déposée le 12 - 06 - 2012, M. AGBENYA Kossi, profession : employé de bureau, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Lomé Avépozo, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avépozo et borné au Nord par les lots n° 48 et 49, au Sud par le lot n° 53, à l'Est par le lot n° 52 et à l'Ouest par une rue en projet de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35675 déposée le 13 - 06 - 2012, M. APEDO Koffi Gabriel, profession : déclarant en douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de

6 a 72 ca, situé à Aného Agbata, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Agbata et borné au Nord, à l'Est par la collectivité ALLAGLO, au Sud par une rue de 14 m et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35677 déposée le 13 - 06 - 2012, M. APEDO Koffi Gabriel, profession : déclarant en douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 13 a 76 ca, situé à Aného Agbata, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Agbata et borné au Nord, au Sud par des rues de 14 m chacune, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité ALLAGLO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35678 déposée le 13 - 06 - 2012, M. ESSIOMLE Yao Obibiaboè, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 15 a 06 ca, situé à Tsévié Adétikopé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Kpokpomé et borné au Nord, au Sud par la propriété de la collectivité AGBEVE SIAGADA, à l'Est par la propriété de KOTOKOU Kodjovi et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35679 déposée le 13 - 06 - 2012, M^e BAMAZE Akilam, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un

polygone irrégulier d'une contenance totale de 19 ha 18 a 34 ca, situé à Tsévié Kovié Dzogbetoè, préfecture du Zio, connu sous le nom de Dotoézogbè et borné au Nord par la propriété de TOLEGBA Komla, au Sud par la collectivité TSOMANA, à l'Est par la collectivité LOVI et à l'Ouest par la collectivité GBEDJI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient à Mme GNASSINGBE Naka, épouse de SOUZA et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35680 déposée le 13 - 06 - 2012, Mme FAGBEGNON Sikavi Amivi, profession : chirurgien-dentiste, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 90 ca, situé à Lomé Bè-Kpota, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Bè-Kpota et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14 m chacune, au Sud par le lot n° 14 et à l'Ouest par le lot n° 11.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35681 déposée le 13 - 06 - 2012, M. KATELEWENA Tossima, profession : administrateur civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 85 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Klémé et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par la propriété de NOMANYO, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de DZAKA et AMOUZOUVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35682 déposée le 14 - 06 - 2012, M. TINAKPAWEDIABALO Kossi, profession : administrateur

civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 03 ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Amadahomé et borné au Nord par une rue non dénommée, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les lots n° 1061, 1053 et 1051 respectivement.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35684 déposée le 14 - 06 - 2012, M. EGLOH Ayaovi Gbédevi, profession : inspecteur des impôts, demeurant et domicilié à Agoè Téléssou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 29 a 93 ca, situé à Mission Tové, préfecture du Zio et borné au Nord par une rue existante de 16 m, au Sud, à l'Ouest par des rues existantes de 14 m chacune et à l'Est par la collectivité SOGBO et la propriété de KETY Kokou Lébéné Séfako.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35685 déposée le 14 - 06 - 2012, M. SOULEIMAN Abdourazaki, profession : gestionnaire, demeurant et domicilié à Agoè Anomé Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité béninoise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Anomé et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par la collectivité LOBUI et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35686 déposée le 14 - 06 - 2012, M. ATIDIGA Kokuvi Téfé, profession : contrôleur des impôts, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 70 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Ouest par des rues de 24 m chacune, au Sud et à l'Est par les lots n° 33C et 33B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35687 déposée le 15 - 06 - 2012, M. FIOGBO Koffi Théophile, profession : projecteur, architecte, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 99 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest respectivement par les lots n° 5, 7B et 6 et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35688 déposée le 15 - 06 - 2012, Mme BALOUKI Essossimna, profession : inspecteur des impôts, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8 a 52 ca, situé à Lomé- Atsanté Est-islamique commune de Lomé et borné au Nord, à l'Est respectivement par des rues non dénommées de 16 et 20 m, au Sud par une rue non dénommée de 30 m et à l'Ouest par le lot n° 48.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35689 déposée le 14 - 06 - 2012, M. KOUVIDJIN Bo Messan, profession : agent commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 03 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au Nord, au Sud, à l'Est par des lots n° 254, 256 et 261 et à l'Ouest par l'Avenue Pya.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35691 déposée le 14 - 06 - 2012, Mme BENTO Abiba Fatchéhoun Julienne, profession : directrice de société, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Klémé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agokpanou et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la collectivité SATOU et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35692 déposée le 14 - 06 - 2012, Mme BENTO Abiba Fatchéhoun Julienne, profession : directrice de société, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 94 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Légbassito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kové et borné au Nord, à l'Est par la propriété de AGBAVI Ewa, au Sud par une rue non dénommée de 12 m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35693 déposée le 14 - 06 - 2012, Mme BENTO Abiba Fatchéhoun Julienne, profession : directrice de société, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 16 a 75 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Camp FIR Sud, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par des rues de 14 m chacune et au Sud par les lots n°s 32 et 33.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35694 déposée le 14 - 06 - 2012, Mme AKUE-GOEH Kpotato Adolévi, profession : ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 50 a 77 ca, situé à Lomé Légbassito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Atiyikpodji et borné au Nord par la collectivité AGBEKA, au Sud par EDOH Atsidzro, à l'Est par la collectivité ADENYO KOUZAWO et à l'Ouest par la collectivité AGBEKO ADZELI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35697 déposée le 15 - 06 - 2012, M^e AQUEREBURU d'ALMEIDA, profession : notaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 45 a 01 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé gendarmerie, préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots n° 1, 2, 3 et un lot non identifié, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. ETOH Kossi et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35698 déposée le 15 - 06 - 2012,

Mme KPANDAR Faramammie, épouse KADJE, profession : secrétaire de direction, demeurant et domiciliée à Lomé Kégué, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 07 ca, situé à Lomé Attiéguou, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Rives de Zio et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par les lots n°s 1006, 1005B et 1004 et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35700 déposée le 15 - 06 - 2012, M. NONOU AHADZI Koffi, profession : président de l'université de Lomé (UL), demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24 a 30 ca, situé à Lomé Aflao Akato, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Viépé et borné au Nord, au Sud par NUTSUGAN, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées de 16 m et 18 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35701 déposée le 15 - 06 - 2012, M. GADAH Yawovi Agbényigan, profession : sociologue, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 98 ca, situé à Lomé Sagbado Wonyomé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud et à l'Ouest par les lots n°s 8B et 6 et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35703 déposée le 18 - 06 - 2012, Mme ADETOU Akou Mawussé, profession : juriste, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Nanégbé et borné au Nord, au Sud, à l'Est par KOUDOLO et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

REGION DES PLATEAUX

Suivant réquisition, n° 00073-RP déposée le 02-03-2012, M. TAGBA Labri, profession : inspecteur des Impôts, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 88 ca, situé à Atakpamé, préfecture de l'Ogou, connu sous le nom de Idiotse et borné au Nord par le lot n° 67, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par le lot n° 69 et à l'Ouest par le lot n° 65.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n°00074-RP déposée le 23-03-2012, M^e BODY Téné, profession : notaire, demeurant et domiciliée à Atakpamé, mandataire de M. AKOSSI Koudjo, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 49 ca, situé à Atakpamé (Sada), préfecture de l'Ogou, connu sous le nom de Sada et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par une lot non indentifié, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par la ligne de la Haute Tension.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. AKOSSI Koudjo et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00075-RP déposée le 23-03-2012, M^e BODY Téné, profession : notaire, demeurant et domiciliée à Atakpamé, mandataire, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Atakpamé (Sada), préfecture de l'Ogou, connu sous le nom de Sada Akpatchou et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AKPATCHOU.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. AKOSSI Koudjo et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00076-RP déposée le 29-03-2012, M. Jim GERHART, profession : missionnaire, demeurant et domicilié à Kpalimé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 99 a 83 ca, situé à Agou Amoussoukopé, préfecture d'Agou, connu sous le nom Abomè et borné au Nord, au Sud, à l'Est par les propriétés de KLOVE Yawo et SOGLO Adolphe et à l'Ouest par la route Kpalimé-Lomé.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la mission ABWE et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00078-RP déposée le 18-04-2012, M. KOWOVI Komlan, profession : géomètre, demeurant et domicilié à Atakpamé, mandataire de M. DABONI Koffi Dzigbodi L., câbleur domicilié en France, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23 a 35 ca, situé à Doufio, préfecture d'Amou, connu sous le nom de Ougbé et borné au Nord, au Sud, à l'Est par des rues non dénommées et à l'Ouest par la collectivité COWOUTI.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. DABONI Koffi Dzigbodi L. et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

REGION DE LA KARA

Suivant réquisition, n° 00263 - R.K. déposée le 18-01-2012, M. SIMGBE Bakatra Koutora, profession : agent de sécurité à la BECEAO Kara, demeurant et domicilié à Kara Tchalousè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 08 ca, situé à Kara Tomdè site I, Commune de Kara, connu sous le nom de Tomdè site I et borné au Nord par le lot n° 273, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par une rue non dénommée de 20 m et à l'Ouest par le lot n° 274.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00264 / R.K. déposée le 26-01-2012, M^e ADJA Morou, profession : notaire, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 97ca, situé à Kara Tomdè Nord, Commune de Kara, connu sous le nom de Tomdè Nord et borné au Nord, au Sud-Ouest par la collectivité AGATI, au Sud-Est et à l'Est par la collectivité LIMAZIE et à l'Ouest par une route existante de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. MAGAMANZI Atafèi Laroutoki, médecin, officier des F.A.T. et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00265 / R.K. déposée le 26-01-2012, Réverande Sœur TCHANDAO Mazalo, profession : religieuse demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la

République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 87 a 21 ca, situé à Bapuré, préfecture de Dankpen, connu sous le nom de Kpatchilé et borné au Nord par la propriété de la mission catholique de Kpatchilé, au Sud, à l'Est par la propriété de M'BLIMBA et à l'Ouest par la route Bapuré-Kpatchilé de 30 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à la congrégation des « Filles de Marie Immaculée (Marianistes) » du Togo et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00267 /R.K. déposée le 03-02-2012, M. AGOUDA Datemagnazou, profession : cadre de banque, demeurant et domicilié à Kara Dongoyo, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 72 ca situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Lama Poudè et borné au Nord par une rue de 12 m, au Sud, à l'Ouest par la propriété de BOYOZOU et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00266 /R.K. déposée le 01-02-2012, M. SADOU Soumana, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Kara Chaminade, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 88 ca situé à Kara Chaminade, connu sous le nom de Chaminade et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par le lot n° 12 b, à l'Est par la nationale Lomé-Dapaong de 40 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00268 / R.K. déposée le 06-02-2012, M. TALLAKI Komla, profession : ingénieur agro-économiste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Kara Attéda, connu sous le nom de Attéda et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la collectivité EWAÏ et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00269 / R.K. déposée le 06-02-2012, Mlle KEDJEYI Bidéname, profession : technicienne supérieure des Eaux et Forêts, demeurant et domiciliée à Kara, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Kara Attéda, connu sous le nom de Attéda et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la collectivité EWAÏ et à l'Ouest par un passage existant de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00270 / R.K. déposée le 07-02-2012, Mlle DJERI-ALASSANI Housséou, profession : revandeuse, demeurant et domiciliée à Kara Dongoyo, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 20 a 30 ca, situé à Kara Wélou Kpiyo, connu sous le nom de Wélou Kpiyo et borné au Nord par la collectivité MANDJAZONO, au Sud et à l'Ouest par l'emprise d'une rigole de 10 m et à l'Est par la route Kara-Atchangbadè-Kabou Bassar.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00271 / R. K. déposée le 08-02-2012, M. BINI Essohanam, profession : inspecteur des Impôts, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 15 ca, situé à Kara Wélou, connu sous le nom de Wélou et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété de LOKADI et à l'Est par la route Kara-Kabou - Bassar.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00272 / R. K. déposée le 10-02-2012, M. AEKIM Tchadou, profession : inspecteur central du trésor à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 48 ca, situé à Kara Bohou Waldè Ewayo, connu sous le nom de Bohou Waldè Ewayo et borné au Nord par une rue de 12 m, au Sud par les collectivités AMAH et NONDOOU, à l'Est par la route de contournement Bohou-Yadè 20 m et à l'Ouest par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00273 / R. K. déposée le 10-02-2012, M. KONZI Téi, profession : inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24 a 00 ca, situé à Kara -Yadè Sodè, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Yadè Sodè et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité KAROUÉ et à l'Ouest par une route de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00274 / R. K. déposée le 10-02-2012, M. KONZI Téi, profession : inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18 a 12 ca, situé à Kara Yadè Sodè, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Yadè Sodè et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité KAROUE et à l'Ouest par une route de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00275 / R. K. déposée le 10-02-2012, M. KONZI Téi, profession : inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise des immeubles ruraux non bâtis, consistant en des parcelles de terrain ayant les formes des quadrilatères irréguliers dont les contenances parcellaires sont : A = 6 a 57 ca, B = 12 a 97 ca soit 19 a 54 ca, situé à Kara Yadè, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Yadè et borné pour l'immeuble A : au Nord par la collectivité GNAN, au Sud par la route Yadè-Tchitchao, à l'Est par la collectivité YELIGUE et à l'Ouest par la collectivité MOUKPE. Pour l'immeuble B. : au Nord par la route Yadè-Tchitchao, au Sud par la collectivité AGOBO, à l'Est par la collectivité NONDOOU et à l'Ouest par la collectivité TCHAMDJA.

Il déclare que le dit immeuble lui appartient et ne sont à sa connaissance, grevés d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00276 / R. K. déposée le 10-02-2012, M. KONZI Téi, profession : inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 19 a 09 ca, situé à Kara Yadè Sodè, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Yadè Sodè et borné au Nord et à l'Est par la propriété de PARO, au Sud par une rue de 14 m et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00277 / R. K. déposée le 10-02-2012, M. KONZI Téi, profession : inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 6 a 09 ca, situé à Kara Tomdè site I, lot n° 121 B. Commune de Kara, connu sous le nom de Tomdè Sitè I et borné au nord par le lot n° 120, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par le lot n° 121 A et à l'Ouest par la route Kara-Lama Kolidè de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00278 / R.K. déposée le 10-02-2012, M. KONZI Téi, profession : inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 21 a 57 ca, situé à Kara Atéda, Commune de Kara, connu sous le nom de Atéda et borné au Nord et au Sud par la collectivité PALA, à l'Ouest par l'emprise de la Haute Tension de 25 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

REGION DES SAVANES .

Suivant réquisition, n° 000134 / R.S. déposée le 27-02-2012, M. KOMBATE Sambiani, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 87 ca, situé à Dapaong, connu sous le nom

de Zongo et borné au Nord par la propriété de MAMOUDOU Yacoubou, au Sud par une rue en projet de 10 m, à l'Est par une rue en projet de 12 m, à l'Ouest par la propriété de DJOARE Boukari.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 000135 / R.S. déposée le 27-02-2012, M. ATOULA Yacoubou Moustapha, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Cinkassé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 09 ca, situé à Cinkassé, connu sous le nom de Cinkassé et borné au Nord par l'église évangélique, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par la propriété de SAMARE Mamadou et à l'Ouest par un passage de 6 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à lui-même et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 000136 / R.S. déposée le 15-03-2012, M. YACOUBOU Moussa, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 94 ca, situé à Napiengue / Tône, connu sous le nom de Napiengue-Dapaong et borné au Nord par la propriété de KAMOUA, au Sud par une rue non dénommée, à l'Est par la propriété de TENGANDE et à l'Ouest par une rigole.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00137 / R.S. déposée le 15-03-2012, YACOUBOU Moussa, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République

togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 59 ca, situé à Dapaong, connu sous le nom de Bodjopol et borné au Nord par PAALU Jieel, au Sud par une rue non dénommée, à l'est par TCHANTE Ardjoume et à l'Ouest par la propriété de SATIGOU Lalle.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00138 / R.S. déposée le 19-03-2012, M. TRAORE Bah, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 36 a 29 ca, situé à Dapaong connu sous le nom de Worgou et borné au Nord par un ruisseau, au Sud par et à l'Est par M. SATI et à l'Ouest par une rue en projet de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00139 / R. S déposée le 27-03-2012, M. YACOUBOU Moussa, profession : commerçant, demeurant, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7a 03 ca, situé à Dapaong, connu sous le nom de Bodjopale et borné au Nord par la propriété de Bob AKITENE, au Sud par ANAMINE Banabassé, à l'Est par une rue en projet et à l'Ouest par SONGUINE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 001140/ R.S. déposée le 17-04-2012, M. DOLBZANGA Seydou, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Cinkassé, majeur non interdit,

jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 70 ca, situé à Cinkassé, connu sous le nom de Cinkassé et borné au Nord la propriété de NALOBI Abdoulaye, au Sud par la ligne de la Haute Tension, à l'Est par la propriété de TALBOUTE et à l'Ouest par propriété de DASMANE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 001141/ R.S. déposée le 18-04-2012, M. BAMOKE Malami, profession : ouvrier, demeurant et domicilié en Suisse, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 37 a 18 ca, situé à Barkoissi, connu sous le nom de Barkoissi et borné au Nord par une rue en projet de 14 m, au Sud, par la propriété de NANLARE Bate, à l'Est par la propriété de BOMBOMA et à l'Ouest par la propriété de NAMIALE Lari.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 001142/ R.S. déposée le 30-04-2012, M. BOUKARI Boubou, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 63 a 40 ca, situé à Pognon, préfecture de Kpendjal, connu sous le nom de Pognon et borné au Nord par la route Dapaong-Pognon, au Sud par la route Nadane-Pognon, à l'Est par une rue en projet et à l'Ouest par YAFFA Boguidja.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00143/ R.S. déposée le 30-04-2012, M. YAMBA Malic, profession : géomètre, demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18 a 20 ca, situé à Pognon, connu sous le nom de Pognon et borné au Nord la route Dapaong -Pognon, au Sud par BABAGOU Koumbodja, à l'Est par une rue en projet et à l'Ouest par BABOGOU Koumbodja.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00144/ R.S. déposée le 30-04-2012, M. MILLA Badjakin profession : militaire (F.A.T.), demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 44 a 97 ca, situé à Dapaong Napiembougou, connu sous le nom de Napiembougou et borné au Nord et au Sud par une rue en projet, à l'Est par la route nationale N° 1 et à l'Ouest par la propriété de DJIGLI Baryane.

Il déclare que ledit immeuble appartient à AYEVA Ilagou et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00145/ R.S. déposée le 4-06-2012, M. PANDAM Nassamou, profession : inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 25 ca, situé à Dapaong, connu sous le nom de Nassablé et borné au Nord par une rue en projet de 14 m, au Sud par les lots 9 et 6, à l'Est par une rue en projet de 16 m et à l'Ouest par le lot n° 6.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00146/ R.S. déposée le 04-06-2012, M. PANDAM Nassamou, profession : inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 30 ca, situé à Dapaong, connu sous le nom de Tantigou et borné au Nord par AMOUDJI Yaovi, au Sud par la propriété de WINGA, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par M. DABOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00147/ R.S. déposée le 04-06-2012, M. PANDAM Nassamou, profession : inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 92 ca, situé à Dapaong, connu sous le nom de Nassablé et borné au Nord par la propriété de Mme DJIMA et de l'ancienne route de Nanergou, au Sud par DINDANI Djanamé et une rue en projet de 12 m, à l'Est par l'ancienne route de Manergou et une rue en projet de 12 m et à l'Ouest par la propriété de BOLIDJA et de DINDANI Djanamé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00148/ R.S. déposée le 04-06-2012, M. PANDAM Nassamou, profession : inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 90 ca, situé à Dapaong, connu sous le nom de Nassablé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par une rue non dénommée de 10 m, à l'Est par des lots 838 et 839 et à l'Ouest par un passage de 6 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00149/ R.S. déposée le 04-06-2012, M. PANDAM Nassamou, profession : inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 97 ca, situé à Dapaong, connu sous le nom de Kpégui et borné au Nord par la propriété de LAGBEMA, au Sud par le domaine des affaires sociales, à l'Est par l'ancienne route nationale et à l'Ouest par les propriétés de BILLA et ADAMA Mountoumba.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le conservateur de la propriété foncière

Ingrid A. AWADE